

Inscription à l'examen professionnel 2025 de contremaître(sse) en construction de voies ferrées

Dates d'examen: 13 octobre 2025 (examen écrit)
 14 – 15 octobre 2025 (examen oral)

Délai d'inscription: 2 juin 2025

Inscription: [examen prof. contremaître\(sse\) 2025](#)

Dossier: Formulaire d'inscription complété en caractères d'imprimerie ou sur ordinateur, toutes les annexes demandées

Taxe d'inscription: CHF 1200.-

Candidat/candidate

Nom, prénom

Employeur

Entreprise

Adresse

NPA, lieu

Décision de la commission AQ (laisser ce champ vide)	
<i>Admission</i>	☐ <i>oui</i> ☐ <i>non</i>
<i>Examen</i>	☐ <i>1^{er} examen</i> ☐ <i>2^e examen</i> ☐ <i>3^e examen</i>
<i>Motif du refus</i>	
<i>Lieu, date</i>	
<i>Signature (président de la CE)</i>	

1. Formation initiale

CFC / AFP (profession)	☐ contremaître(sse) de voies ferrées ☐		
Entreprise formatrice			
Durée	de		à
CFC / AFP (profession) 2 (évent.)	☐		
Entreprise formatrice (évent.)			
Durée (évent.)	de		à

2. Formation professionnelle continue VOS/POS

École de chef d'équipe	☐ Organisation Campus Sursee ☐		
Durée	de		à
	de		à
École de contremaître	☐ Organisation Campus Sursee ☐		
Durée	de		à
	de		à
9 certificats de modules ou attestations d'équivalence			
Certificat «Chef(fe) d'équipe gros œuvre»			

3 Activités pratiques après l'apprentissage**3.1 Construction de voies de communication, orientation:** _____

Entreprise, lieu			
Durée	de	à	mois
Entreprise, lieu			
Durée	de	à	mois
Entreprise, lieu			
Durée	de	à	mois
Total 1			mois

3.2 Construction de voies de communication, orientation: _____

Entreprise, lieu			
Durée	de	à	mois
Entreprise, lieu			
Durée	de	à	mois
Total 2			mois

Total 1 + 2			mois
--------------------	--	--	-------------

4 Annexes

- ☐ Copie(s) du/des certificat(s) de capacité et attestation(s) de formation professionnelle
- ☐ Copie(s) de la/des attestation(s) de travail, certificat(s) de travail
- ☐ Certificat de 9 modules ou attestations d'équivalence
(p. ex. diplôme de contremaître)
- ☐ Certificat de chef(fe) d'équipe gros œuvre
- ☐ Copie d'une pièce d'identité avec photo

Important:

Les activités sans justificatif ne seront pas prises en compte. Tous les justificatifs doivent être impérativement joints en copie à l'inscription.

Utiliser la liste des certificats de modules ci-jointe pour le contrôle!

Par ma signature ci-dessous, je confirme avoir pris connaissance que je dois m'acquitter de frais de 1200 francs plus TVA une fois mon admission à l'examen approuvée de sorte à pouvoir participer à l'examen.

Je certifie que les indications fournies sont correctes, que j'ai pris connaissance des dispositions du règlement d'examen et des directives y relatives (documents disponibles sur www.utp.ch/contremaître-voie-ferree).

Lieu, date _____ Signature _____

Modules terminés pour l'admission à l'examen final de contremaître en construction de voies ferrées

		Réussi	Non réussi	Justificatif joint
Modules généraux				
AP1	Assurer la sécurité au travail, la protection de la santé et celle de l'environnement	☐	☐	☐
AP2	Effectuer la planification et commander le personnel, le matériel, les prestations tierces	☐	☐	☐
AP3	Établir des rapports, actualiser le programme des essais et contrôler les piquetages	☐	☐	☐
AP4	Organiser la conduite du personnel	☐	☐	☐
Modules de perfectionnement – construction de voies ferrées				
GLP1	Poser et monter des voies et aiguillages	☐	☐	☐
GLP2	Effectuer le petit entretien et l'entretien systématique	☐	☐	☐
GLP3	Effectuer des contrôles	☐	☐	☐
GLP4	Analyser et éliminer des dérangements	☐	☐	☐
GLP5	Exécuter des travaux d'aménagements extérieurs	☐	☐	☐

Utile seulement si le VOS/POS a été effectué selon l'ancien système

			Module obligatoire réussi	Module facultatif réussi
Tableau 1: Contremaître(sse) en construction de voies ferrées				
N°	Module	Statut	oui/non	oui/non
1.01	Calculs	obligatoire		
1.02	Plans, listes des prestations			
1.03	Arpentage, ébauches			
1.04	Conduite du personnel 1			
1.05	Préparation du travail 1	obligatoire		
1.06	Préparation du travail 2	obligatoire		
1.07	Contrôle et surveillance des contrats 1	obligatoire		
1.08	Génie civil 1	obligatoire		
1.09	Génie civil 2	obligatoire		
1.11	Connaissance des matériaux, construction de voies et d'aiguillages	obligatoire		
1.12	Constructions d'aiguillages, plans	obligatoire		
1.13	Rails, voies en rails soudés	obligatoire		
1.14	Sécurité, protection de la santé et de l'environnement			
1.32	Études de cas 2			
Total 14 modules - dont 9 obligatoires et au minimum 2 facultatifs - 11 à réussir au total (75 %)				